Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur

d'antiquités suisses : Nouvelle série

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: 4 (1902-1903)

Heft: 1

Artikel: Le cimetière gallo-helvète de Vevey : extraits du "Journal des fouilles",

Février-Avril 1898

Autor: Naef, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-157565

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le cimetière gallo-helvète de Vevey.

Extraits du "Journal des fouilles", Février-Avril 1898.

Par A. Naef.

La sépulture No 13, La Tène I, était celle d'un enfant, de huit ans au plus, d'après l'examen des os et des dents fait par Mr. le Dr. H. Martin présent à la fouille.

Le petit corps, orienté du S. S.-O. au N. N.-E., avait été inhumé en terre libre, sans cercueil; la fosse, dont le fond est à 1 m, 70 sous le niveau de la vigne, n'a que o m, 90 de longueur. Si l'orientation est normale, il n'en n'est pas de même de la position du corps, qui avait été couché sur le côté droit, la tête tournée à l'Est, les jambes posées l'une sur l'autre, repliées, les genoux saillants à l'Est; lors de la décomposition des chairs, l'épaule et le bras gauche durent s'affaisser latéralement. Il est très probable qu'ici l'attitude repliée des jambes et celle du corps sont accidentelles car c'est la seule fois jusqu'à ce jour qu'elles ont été constatées dans la nécropole de Vevey.

L'unique objet recueilli dans cette sépulture est une belle fibule qui reposait sur la colonne vertébrale, vers le milieu de la poitrine, et qui avait teinté en vert les côtes avoisinantes. La coloration des os et leur préservation par une couche d'oxyde de bronze sont assez connues et ont été assez

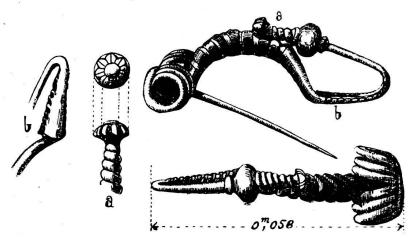


Fig. 6. Sépulture N^0 13. - 25 février 1898.

souvent signalées pour n'avoir pas à s'y arrêter longuement; qu'il suffise de dire, une fois pour toutes, qu'à Vevey pareilles constatations ont été faites dans la majeure partie des sépultures, et que parfois ces indices ont été très utiles pour définir l'emplacement des objets.

La fibule, que les croquis Fig. 6 me dispenseront de décrire, est franchement du type La Tène I; elle agrafait probablement le manteau ou la couverture dans lesquels le petit cadavre fut enveloppé lorsqu'on le déposa en terre. Je n'ai pas en mémoire un seul échantillon exactement semblable à cette fibule, massive, à côtes saillantes, qui ne manque pas d'élégance; les objets analogues trouvés à Dachelsen 1), à Kirchlindach 2), à Yverdon 3), offrent chacun des différences essentielles soit dans la disposition de leurs appendices caudals, soit dans celle de leurs ressorts.

La sépulture No 14, indéfinissable, est encore une énigme. C'était une fosse circulaire, d'un mètre de diamètre à peu près, qui ne contenait que quelques restes d'un squelette humain: fragments d'os longs, de bassin, de phalanges de pieds, ... etc., avec beaucoup de charbon mélangé aux os par petits tas. L'excavation, au même niveau que celles des deux sépultures voisines, était une fosse contemporaine, non pas ce que nos vignerons nomment une "tine", c'est-à-dire un grand trou dans lequel on enfouit les cailloux des vignes et qui se reconnaissent immédiatement grâce à ces cailloux.

Il est impossible d'affirmer qu'il s'agit d'une sépulture par incinération, l'hypothèse offre seulement une certaine probabilité; il faut en effet rapprocher ce que nous avons ici de ce qui a été consigné ci-dessus au sujet des pieds du squelette Nº 9, de ce que nous verrons tout-à-l'heure, d'une façon très précise, à la sépulture Nº 15, et des curieuses constatations faites par exemple à Schönegg près de Spiez. - On découvrit plusieurs fois en cet endroit des sépultures à inhumations de l'époque de La Tène; de Bonstetten, qui y avait lui-même fait des fouilles et qui en publia les trouvailles dans son Recueil d'Antiquités Suisses, raconte que l'on trouva entre les sépultures des enfoncements circulaires, de deux pieds de profondeur sur un pied et demi de diamètre, remplis de cendre, de charbon, d'ossements brûlés et de débris de poteries4). - L'auteur suppose que ces dernières sépultures, par incinération, étaient celles des pauvres. Bien que le contenu des fosses circulaires de Schönegg ne soit pas exactement le même que celui de notre sépulture Nº 14, malgré l'absence complète de poteries dans la nécropole de Vevey, on avouera que le rapprochement s'impose; il fallait attirer l'attention sur une particularité qui aura pu parfois passer inapercue, et qui s'expliquera sans doute par des observations futures.

Sépulture No 15. (Comparer le plan général des fouilles et la figure 27, Anzeiger 1901, Nº I.)

¹⁾ Mr. Ulrich: Anzeiger avril 1886, p. 257 à 258, Pl. XIV, fig. 5.

²) Musée de Berne, Nº 10457.

⁸⁾ de Bonstetten: Rec. Antiq. Suisses, Pl. XV, fig. 20.

^{&#}x27;) Cette intéressante observation de Bonstetten a aussi été relevée par Mr. Heierli: Urgeschichte der Schweiz, page 391.

D'après les deux fibules qu'elle renfermait, la sépulture N° 15 se rattache à la période La Tène I; cette sépulture est une des plus curieuses de la nécropole de Vevey, moins par les objets qu'elle livra que par les constatations nouvelles en Suisse et fort importantes qu'elle permit de faire.

La figure 7 montre le plan de la fosse, orientée du N. N.-O. au S. S.-E.; dans cette fosse des lignes épaisses et parfaitement continues de poussière noire indiquent un ancien cercueil de bois; ce cercueil renferme le bassin et les jambes d'un squelette, dont la position est suffisamment claire pour se passer de description et qui, d'après l'épaisseur des os, est probablement celui d'un homme. Les os des jambes sont bien conservés, très régulière-

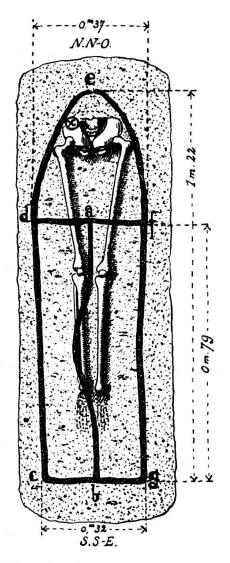


Fig. 7. Sépulture Nº 15. 26 fév. 1898.

ment disposés, les fémurs sont encore emboîtés dans le bassin; les pieds manquent entièrement, de même que toute vertèbre audessus de la taille et tout os quelconque de la partie supérieure du corps. Au point marqué X dans un cercle, sur le côté droit du bassin, furent trouvés l'un au-dessous de l'autre quatre objets auxquels nous reviendrons: une perle de verre, une grosse perle plate d'ambre rouge, et deux fibules de fer La Tène I, soudées l'une à l'autre par la rouille.

Cette sépulture était si étrange, si absolument nouvelle, qu'au premier abord je crus qu'elle avait été coupée par les ouvriers terrassiers lorsqu'ils creusèrent tout à côté pour extraire du sable; - le contre-maître affirmait qu'on n'y avait pas touché, et je dus en effet me rendre à l'évidence des preuves fournies par mon examen. La preuve la plus concluante est celle des traces très franches et très nettes du cercueil, traces de poussière noire intactes et continues, qui apparurent peu à peu en nivelant l'ancienne fosse et se prolongèrent régulièrement jusque sous le squelette. Or la plus légère pression, le moindre coup de pioche, auraient détruit ces traces, les auraient tout au moins coupées; une coupure moderne se serait d'ailleurs immédiatement marquée dans le remblai de la fosse, tassé depuis plus de vingt siècles, de même qu'autour de cette

fosse dans les couches vierges de sable et de gravier régulièrement stratifiées¹).

^{&#}x27;) Ces détails et les suivants me semblent nécessaires pour bien fixer la réalité de mes constatations, qui turent d'ailleurs contrôlées par trois des Correspondants de notre Commission des Mon. Histor., MM. François Doge, Dr. H. Martin et Ad. Burnat, présents à la fouille.

En nivelant peu à peu l'ancienne fosse, transformée en butte suivant le mode habituel (Comp. ci-dessus, chapitre V), on reconnut tout d'abord l'arête médiane a-b, probablement déformée par l'effondrement du cercueil, puis l'arête transversale d-f, qui semblent toutes deux provenir du couvercle. — Un peu plus bas, les parois latérales et extrêmes s'accusèrent bientôt par leurs arêtes, à peu près rectilignes, en c-g, c-d, g-f, puis fortement courbées à partir des points d et f pour se rejoindre à l'extrémité N. N.-O. — En cet endroit, au point e, il faut noter une toute petite interruption, peut-être une fente; la largeur la plus forte est en d-f, d'où le cercueil se rétrécit insensiblement vers l'extrémité du S. S.-E. ¹).

Pour essayer de restituer en pensée la forme approximative du cercueil, il faut observer que seule la portion d-c-g-f semble avoir été couverte,

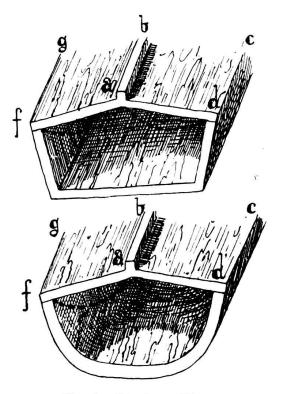


Fig. 8. Sépulture Nº 15.

et que ce couvercle devait être légèrement en dos d'âne. - En effet, tout étrange que cela soit, on ne trouva à l'intérieur du triangle curviligne d-e-f aucune trace de poussière noire, qui aurait indiqué une couverture horizontale; deux couches concaves de cette poussière se remarquèrent par contre entre l'arête médiane a-b et les deux arêtes latérales c-d, g-f. - Il en résulte, semble-t-il, que lors de la décomposition du bois, les planches du couvercle en dos d'âne s'affaissèrent suivant des courbes que j'indique en pointillés sur les croquis explicatifs fig. 8 ci-contre; ils supposent une coupe verticale en d-a-f du plan.

Les parois latérales n'étaient pas verticales, mais légèrement inclinées; — la preuve, c'est qu'au fur et à mesure qu'on enleva la terre par couches

horizontales, la largeur du cercueil diminua, et cela d'une façon parfaitement régulière jusqu'à une couche horizontale de poussière noire, qui s'étendait sous le squelette et immédiatement sur le fond naturel de la fosse.

On ne recueillit pas le moindre clou, ni au cercueil de cette sépulture, ni à ceux qui se rencontrèrent plus tard, mais il ne peut cependant être question de planches simplement juxtaposées. Si tel avait été le cas, les

¹) Les cotes sont portées sur le plan. Je dois rectifier une erreur du plan de cette sépulture exposé au Musée Jenisch à Vevey (Salle du Vieux-Vevey, vitrines spéciales, Planche VIII): aux points d et f les traces du cercueil semblent former un ressaut, n'être pas continues, ce qui est inexact.

planches et leurs traces auraient été déformées, il aurait été impossible de trouver ces traces aussi continues, leurs angles aussi réguliers, aussi nettement marqués, et soit ici, soit dans les nombreux exemples que nous aurons encore à étudier, on noterait des interruptions aux points de contact des planches. Or si j'en excepte les sépultures en terre libre et l'exemple de la sépulture Nº 9, protégée simplement par deux planches latérales, nous possédons jusqu'ici douze sépultures pourvues de véritables cercueils, dont il sera possible de restituer les formes assez différentes les unes des autres. Il faut donc admettre soit que les planches étaient reliées par des chevilles de bois, soit que le tout avait été creusé dans un tronc d'arbre. Les croquis de la fig. 8 traduisent les deux hypothèses, entre lesquelles il m'est impossible de me prononcer avec preuves absolument concluantes à l'appui. Le plus naturel serait d'admettre des troncs d'arbres creusés; cette hypothèse, à laquelle je me rallierais volontiers, expliquerait le rétrécissement si curieux du cercueil Nº 15 et d'autres courbes analogues; elle rappellerait aussi les cercueils des tumuli danois, d'une époque bien antérieure il est vrai, creusés dans des troncs de chêne'). On ne saurait d'autre part passer sous silence certaines objections assez sérieuses: les traces de poussière mesurent au plus 212 cm de largeur, rarement 3 cm, ce qui n'est peut-être pas suffisant pour les parois d'un arbre creusé, d'autant plus que les extrémités ont exactement la même épaisseur; dans les cercueils danois en question, ces extrémités sont beaucoup plus fortes. En outre, s'il s'agit d'un arbre creusé, on ne comprend pas facilement la raison des couvercles en dos d'âne, ni leurs arêtes. -Faut-il admettre peut-être les deux modes de fabrication, entre lesquels l'hésitation est permise? - Quoi qu'il en soit, on ne saurait assimiler les trouvailles de Vevey aux fosses à parois lambrissées signalées dès lors en Bohême²).

Pour éviter des répétitions, j'ai saisi l'occasion de discuter cette question des cercueils, qui se représentera souvent; je n'y reviendrai que pour signaler les différences de formes ou les particularités des nouveaux exemples.

S'il ne semble pas possible de trancher la question du mode de fabrication du cercueil (Sépulture N° 15), le fait essentiel n'en subsiste pas moins : ce cercueil contenait la partie inférieure d'un corps humain et doit avoir été spécialement fabriqué dans ce but. L'examen des os prouve d'autre part que la partie supérieure du corps avait été coupée à la hauteur de la taille, et que jambes et bassin étaient parfaitement intacts lorsqu'ils furent régulièrement et soigneusement inhumés. — Qu'en est-il des pieds, je l'ignore; il faut se borner à constater leur absence complète, en ajoutant qu'on ne recueillit aucun vestige quelconque de charbon ni de débris de combustion, comme cela avait été le cas à la sépulture N° 9.

^{&#}x27;) En 1861 près de Havdrup; en 1871 près de Borum-Eshöi; . . etc.

³⁾ Nécropole de Langugest; époque de La Tène.

Je ne crois pas faire erreur en disant que pareille inhumation partielle n'a pas encore été signalée en Suisse dans nos sépultures de l'époque de La Tène, non plus que la coutume des cercueils. Or bien qu'aucun indice ne permette malheureusement d'affirmer que la partie supérieure du corps N° 15 ait été incinérée, un rapprochement s'impose avec le rite encore inexpliqué, plusieurs fois constaté dans les sépultures antérieures de Hallstatt, celui des inhumations et des incinérations partielles. — A Hallstatt, dans des cas de ce genre, c'était d'habitude la tête qui avait été conservée; mais on y relève deux exemples absolument analogues à celui qui nous occupe: une fois les deux jambes d'un corps avaient été inhumées, le reste incinéré, une autre fois les jambes et le bassin avaient été inhumés, le reste incinéré. — On sait que cette curieuse coutume fut assez fréquente dans l'antiquité.

Un mot encore au sujet des objets, dont j'ai indiqué l'emplacement sur le côté droit du bassin (en x fig. 7), et qui furent trouvés immédiatement l'un au-dessous de l'autre.

C'est d'abord une perle de verre, bleu intense, avec des boutons saillants

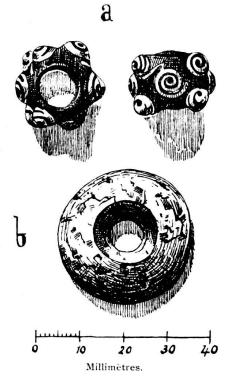


Fig. 9. Sépulture Nº 15.

jaunes décorés d'enroulements concentriques bleus (Fig. 9, a). Des perles analogues, presque certainement importées, se trouvent déjà dans nos stations lacustres de l'àge du bronze, à Chevroux, à Guévaux, par exemple; le Musée cantonal vaudois en possède de fort belles '), celui de Berne également, entre autres deux exactement semblables à la notre: le Nº 19557, qui provient de Hollingen (Berne), et le Nº 18931 de Savièze (Valais). Dans son Rec. d'Antiq. Suisses (Pl. V, fig. 14) de Bonstetten a publié une perle analogue, trouvée dans un des tombeaux du tumulus de la forêt de Jahberg, près de Thoune, et dans le premier Supplément de son Recueil (Pl. VI, fig. 14) il en a reproduit une seconde (Wylerfeld sur l'Aar, Berne). Ces objets sont assez connus pour n'avoir pas à s'y arrêter d'avantage; on en peut dire autant de la grosse perle d'ambre rouge (Fig. 9, b), nos musées en possèdent une telle abondance,

qu'il serait malaisé et inutile de les énumérer.

Lors de leur découverte, les deux fibules de fer ne présentaient qu'une seule masse informe; elles étaient si fortement soudées par la rouille, qu'il

^{&#}x27;) Comparer l'Album des Antiquités lacustres du Musée archéolog. de Lausanne, 1894, Pl. XXXI.

ne fut pas possible de les séparer. En les nettoyant, on reconnut qu'elles appartenaient toutes deux au type La Tène I, qu'elles étaient semblables

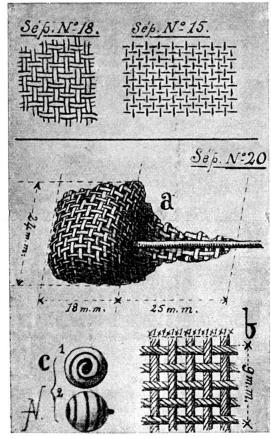


Fig. 10. Sép. Nos 15, 18 et 20.

aux échantillons des sépultures N° 11 et 12 (Comparer Anzeiger 1901, page 107, fig. 64: p et s), et que la masse oxydée qui les reliait portait l'empreinte très nette d'un tissu (Fig. 10, Sép. N° 15); — ce tissu rappelle absolument celui que Mr. Heierli a publié à la page 129, fig. 69, de son ouvrage *Urgeschichte der Schweiz*, et qui provient de la station néolithique de Robenhausen.

Dans la nécropole de Vevey des empreintes analogues ont été dès lors si fréquentes sur les objets de fer (armes, fibules, . . . etc.), que je me permets d'attirer l'attention sur ce moyen, très pratique et peu usité, d'obtenir des renseignements relatifs aux vêtements; le plus souvent ce ne sont d'ailleurs pas des empreintes, mais bien *le tissu lui-même*, imprégné d'oxyde de fer, et de la sorte conservé sur les objets avec lesquels il était en contact sur le cadavre.

La sépulture No 16, La Tène I, est orientée d'une façon unique jusqu'ici dans la nécropole de Vevey, et que rien ne permet d'expliquer d'une manière satisfaisante.

Le corps (fig. 11), celui d'un guerrier âgé, avait été inhumé en terre

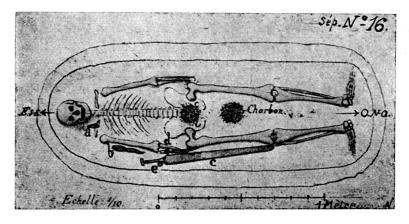


Fig. 11. Sépulture Nº 16; 28 février 1898.

libre, sans entourage quelconque, suivant une direction E. S.-E., O. N.-O; il avait été couché sur le dos, bras et jambes étendus. Les mains ayant entièrement disparu, on ne saurait affirmer qu'elles fussent dans la position habituelle; ce qui autorise cependant à le croire, c'est que, comme toujours, les avant-bras avaient été légèrement ramenés en-dedans 1).

Le croquis du plan suffira pour montrer les autres détails relatifs au squelette, la taille de l'homme et les emplacements des objets: sur l'épaule droite, en a, une belle fibule de bronze; en b, à côté du bras droit, un couteau de fer; en c, encore du côté droit, une épée de fer dans son fourreau, de fer également, avec deux boucles plates de bronze, d, e, qui servirent certainement à la suspendre; enfin sur le bassin, de même qu'entre les fémurs, se trouvaient deux petits tas de charbon de bois parfaitement réguliers. Je ne reparlerai pas de ce charbon ni du rituel funéraire, encore inexpliqué, dont il a été question à propos de la sépulture N° 10; il faut encore ajouter qu'en examinant le crâne et en en rapprochant les fragments, je reconnus

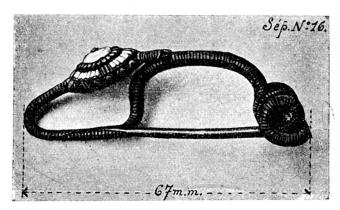


Fig. 12.

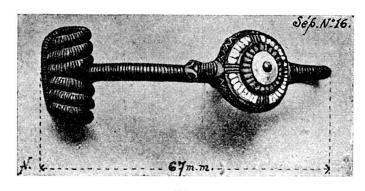


Fig. 13.

sur le sommet un trou circulaire, très net et franc à l'extérieur, s'évasant à l'intérieur. Il est probable que cette blessure a causé la mort du sujet N° 16, à moins que ce ne soit une trépanation éxécutée aprés le décès.

Les différents objets trouvés dans cette sépulture ont été groupés sur la Planche III, tels qu'ils sont exposés au musée Jenisch à Vevey; les restitutions sont à l'aquarelle, de manière à éviter toute erreur et à permettre des corrections éventuelles.

La fibule de bronze, a, dont la fig. 12 donne une vue latérale et la fig. 13 une vue plongeante, en grandeurs réelles, est un beau spécimen du type La Tène I; trouvée sur l'épaule droite du guerrier,

elle fixait probablement le manteau, tantôt long, tantôt court, d'une seule pièce d'étoffe et parfois garni de franges.

¹⁾ C'est par erreur que le plan du squelette, figuré à côté des objets exposés au Musée Jenisch, à Vevey, montre les avant-bras étendus le long du corps.

Il vaut la peine d'examiner cette fibule, dont toutes les surfaces, si petites qu'elles soient, sont pourvues de traits gravés; seule l'épingle proprement dite est lisse, pour percer facilement l'étoffe et ne pas la déchirer. Le châton sur disque plat, qui décore l'appendice caudal, se compose de quatre éléments parfaitement indépendants les uns des autres. Sur le disque inférieur, qui fait corps avec la tige, se voient des incrustations d'émail blanc, divisées en quatre par des lamelles en forme de croix; cette partie inférieure est séparée de la partie supérieure par une rondelle plate, très mince et mobile; vient ensuite la partie supérieure, également saillante et surmontée d'un bouton d'émail blanc; le tout enfin est traversé et maintenu par un petit clou de bronze à tête arrondie, dont la pointe est recourbée à angle droit par dessous. Nous retrouverons plusieurs fois ce mode de fabrication ingénieux et parfaitement solide; il pouvait être utile de le décrire une fois pour toutes parcequ'il est caractéristique et pour n'avoir pas à y revenir.

Je renonce à citer toutes les fibules analogues à celle de la sépulture Nr. 16, mêmes celles trouvées dans notre pays; si j'en connais d'ailleurs beaucoup *d'analogues*, je n'en vois pas dont le châton soit décoré exactement comme celui qui nous occupe ¹).

Le couteau de fer (Comp. b, fig. 11 et Planche III) semble avoir été déposé dans la tombe à côté du guerrier, l'emplacement ne permet donc aucune déduction relative au port de cette arme ou de cet instrument; sa forme seule mérite de fixer l'attention ²). La légère ondulation de la lame rappelle encore un peu les formes élégantes des couteaux de bronze; c'est une sorte de transition entre les lames longues, effilées et sinueuses de nos palafittes, et celles, moins anciennes que la nôtre, qui furent recueillies à La Tène même ³).

Il se pourrait que le guerrier eut été inhumé avec son épée, telle qu'il la portait d'habitude; si ce n'est pas le cas, l'arme fut certainement déposée à la hauteur normale et régulièrement du côté droit, selon l'usage à cette époque.

La planche III montre cette épée et les deux faces supérieure et inférieure du fourreau dans lequel elle était engagée 1); la fig. 14, d'après une photographie de Mr. A. Burnat, faite avant que l'arme n'eut été retirée

^{&#}x27;) Comparer: Anzeiger mars 1870, Pl. Xl, p. 125, Vernamiège (Valais); — Heierli, Anzeiger janvier 1890 (p. 294, 295, Pl. XVIII, Nieder Rüti, Zürich); — Ulrich, Anzeiger avril 1886 (Pl. XIX, fig. 5, Dachelsen); — Heierli, Anzeiger octobre 1892 (Pl. VII, fig. 4, p. 131, Louèche, Valais); — Musée de Berne: No. 10,457 (Kirchlindach), Nos. 10,361, 62, —68, —73 (Schönegg près Spiez); . . . etc., etc.

³⁾ Longueur totale restituée: 19 cm. 1/8; lame longueur 10 cm. 1/8, largueur la plus forte à la base 24 mm.

³⁾ Comp.: La Tène un Oppidum Helvète par Victor Gross, Pl. IX.

^{&#}x27;) Longueur totale, restituée, avec la poignée: o m, 815. Lame, longueur à partir des angles près de la soie jusqu' à la pointe: o m, 663; — largueur de la lame à sa naissance: o m, 051; — largueur du fourreau au sommet: o m, 056.

du fourreau, précise les détails de la poignée, de son pommeau, de la transition de la lame à la soie, enfin la forme de la partie supérieure du fourreau, très caractéristique pour la période La Tène I. — Si l'on compare sur la Planche III l'épée La Tène II trouvée dans la sépulture N° 26, on verra que la partie supérieure de son fourreau présente une courbe beaucoup plus accentuée, très semblable à celle de la plupart des armes analogues et un peu moins anciennes recueillies dans la station de La Tène 1).

Je dois encore et surtout signaler le curieux bouton qui termine la poignée, particularité presque plus rare que le manque de bielle (sorte de boucle ou de tenon) fixée par deux rivets au fourreau, et qui servait d'habitude à suspendre l'arme au ceinturon. Cette bielle existe à l'épée du guerrier N° 26; ici le seul indice relatif au mode de suspension sont deux boucles plates de bronze (d et e, Planche III et fig. 11) trouvées près de la poignée ²). Dans l'essai de restitution, Planche III, j'ai admis une sorte de baudrier en

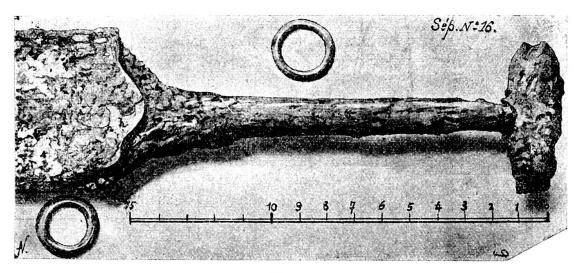


Fig. 14.

lanière d'étoffe ou de peau, baudrier noué autour de la taille puisqu'il ne s'est montré aucune espèce de fermeture, ni de crochet de ceinturon; les anneaux de bronze auraient alors été tenus au fourreau par deux brides et des lanières croisées, mode de suspension très fréquent aux premiers siècles du Moyen-Age et qui n'aurait rien d'invraisemblable.

Si le manque de bielle est plutôt rare dans nos fourreaux d'épées de La Tène il n'est pas absolu, et a été observé en Allemagne dans les mêmes conditions qu'ici 3).

^{&#}x27;) Comp. aussi fig. 31, Sép. No. 26, le détail de la poignée de l'épée; — les deux types d'épées, La Tène I et La Tène II, que Mr. Heierli donne à la page 345 de son "Urgeschichte der Schweiz", fig. 330 et 331; — la série d'épées trouvées à la Tène et publiées par Mr. le Dr. V. Gross, ouvrage précité, planches: I, II, III et IV; . . . etc., etc.

²⁾ Boucles légèrement ellyptiques. Diam. intér. d: 16 mm sur 23; - e: 14 mm sur 22.

³⁾ Comp. de Bonstetten, I Supplém. au Rec. d'Antiq. Suisses, p. 21.

La sépulture No 17, La Tène I, était celle d'un enfant. Le petit corps, dont le squelette est absolument décomposé. avait été déposé dans un cercueil et couché sur le dos du N. N-E. au S. S-O, suivant la position habi-

1m.og

Fig. 15. Sépulture Nº 17. 1er Mars 1898.

tuelle d'ensemble et de détails; d'après les os, en place mais réduits en poussière, sa taille devait être de 99 cm au plus. Sur l'épaule gauche on recueillit une fibule de fer, oxydée et en partie brisée, dont la fig. 15 (a) montre suffisamment le type La Tène I. Ce fait est assez important à cause de la présence d'un charmant bracelet de verre, trouvé au poignet gauche de l'enfant; dans nos contrées, je l'ai dit, ces bracelets de verre se rencontrent plutôt pendant la période La Tène II.

L'objet en question (fig. 16) d'un beau bleu outremer, est décoré extérieurement de deux cercles saillants, perlés, sur lesquels sont semés, de distance en distance, de petits ornements jaune vif en zig-zag. Des échantillons analogues sont fréquents dans nos musées et proviennent tous de sépultures de l'époque de La Tène; qu'il suffise de citer au musée de Berne le Nº 10,387 trouvé à Sinneringen, les Nº 19,733 et 19,734 (Muristalden), au musée d'Aarau le Nº 395 (Hausen a. Birfeld), presque identiques au nôtre; l'Indicateur d'Antiquités Suisses 1), le Recueil de Bonstetten 2), son premier supplément 3), en montrent d'autres.

Un mot encore au sujet du cercueil, très nettement marqué par

ses traces continues et rectilignes de poussière noire, et dont le plan (fig. 15) donne les dimensions essentielles. Ses parois latérales, de même épaisseur que les parois extrêmes, sont verticales; le couvercle horizontal, sans arête centrale et qui se révèle par une couche de poussière



Fig. 16. Sépulture Nº 17.

¹⁾ Fréd. Bürki, Juin 1870, p. 151, Orpund.

¹⁾ Pl. XXI, Nos 3 et 4, Champagny.

³⁾ Pl. V, No 4 Schärloch. No 12 Aaregg.

concave, a du s'affaisser à l'intérieur; sous le squelette une nouvelle couche de poussière indique le fond du cercueil. Qu'il s'agisse d'un tronc d'arbre creusé ou d'un véritable cercueil, la restitution n'offre aucun doute et peut se passer de commentaires.

La sépulture No 18, La Tène II, est orientée du Nord au Sud. Le corps avait été couché dans un cercueil et suivant la position habituelle, avec cette seule différence que le pied droit reposait sur le pied gauche; cette dispo-

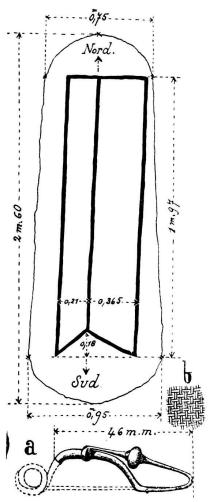


Fig. 17. Sépulture Nº 18, 10 mars 1898.

sition du croisement des jambes est si naturelle, qu'elle est probablement due au hasard. Quoi qu'il en soit, elle ne fut constatée qu'une seule fois à Vevey, et ce n'est qu'une seule fois aussi, si je ne fais erreur, qu'elle s'est montrée dans la nécropole de Hallstatt.

En fait d'objets, deux fibules de fer trouvées sur la poitrine, chacune près d'une épaule; une de ces fibules, bien que brisée et abîmée par la rouille (fig. 17, a), est suffisamment conservée pour que son type La Tène iI ne présente pas de doutes; l'autre est tellement fragmentée, ses débris sont si informes, qu'il n'est pas permis de la restituer. Un de ces débris a heureusement conservé l'empreinte d'un tissu (fig. 10 et 17, b), exactement semblable à celui reconnu dans la sépulture N° 15.

Il faut encore examiner le cercueil, parcequ'il offre une particularité nouvelle et assez curieuse. Sur la figure 17 sont indiquées les traces, telles qu'elles se montrèrent dans la fosse; on reconnaîtra que l'ensemble répond à la partie couverte du cercueil Nº 15 (comp. fig. 7), et il n'y a donc pas lieu d'en reprendre la discussion. Mais ce qu'il y a de remarquable, ce sont à l'extrémité Sud les deux traces obliques qui relient les angles des parois latérales à l'arête médiane; cette extrémité ne devait donc pas être verticale comme celle du Nord, peut-être était-

elle oblique. Nous retrouverons ces triangles à d'autres cercueils, une fois même très régulièrement marqués aux deux extrémités, disposition qui semblerait indiquer un couvercle en dos d'âne terminé en pans triangulaires et obliques. La restitution du Nº 18 présente cependant une difficulté, c'est le manque de trace rectiligne reliant les deux angles des faces latérales du cercueil, trace qui forme ailleurs la base du triangle; n'ayant pu encore résoudre le problème d'une façon satisfaisante, je me borne à le signaler.

La sépulture No 19 se rattache probablement à la période La Tène II; le plan ci-dessous, fig. 18, montre dimensions, formes et orientation de la fosse et du cercueil. Le squelette était presque complètement réduit en poussière; le corps, celui d'un enfant de sept ans environ d'après Mrs. les docteurs Rossier père et H. Martin, présents à la fouille, avait été couché sur le dos, tête au N. N.-E., dans la position habituelle d'ensemble et de détails. On ne trouve sur l'épaule droite que les débris d'une seule fibule de fer, débris tellement oxydés et déformés qu'il est impossible de restituer l'objet à coup

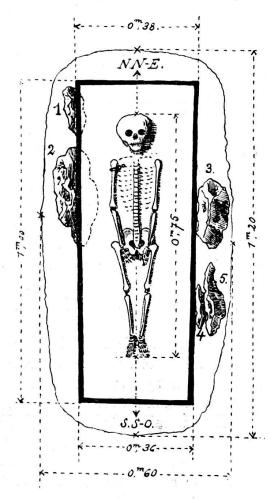


Fig. 18. Sépulture N° 19, 10 mars 1898.

sûr; étant donnée sa forme très allongée, la courbe peu prononcée de son arc, il est cependant probable qu'il s'agit d'une fibule La Tène II, semblable à celles que nous rencontrerons dans la sépulture suivante N° 20, fig. 19. Un des fragments de cette fibule a conservé quelques vestiges d'un tissu; c'est exactement la trame notée dans les sépultures N° 15 et 18, et que nous allons retrouver dans la sépulture N° 20 (comp. fig. 10 et 17 b).

Le cercueil, dont les angles sont bien nets, ne présente ni arête centrale, ni triangles à ses extrémités, et ses parois latérales se prolongent verticalement de haut en bas; il avait été maintenu de part et d'autre au moyen de quelques pierres. Les pierres plates 1 et 2 (comp. le plan) avaient été glissées en partie sous le cercueil, celles numérotées 3, 4 et 5 appuyaient la face opposée; on se souvient que pareils appuis furent constatés à la sépulture Nº 9, mais avec cette différence essentielle qu'il s'agissait alors de simples planches latérales, non comme ici d'un véritable cercueil. Ces cales font naître l'idée

d'une base arrondie, donc d'un tronc d'arbre creusé, mais, dans ce cas, on ne s'explique pas facilement la regularité des angles, les parois verticales, ni le peu d'épaisseur de ces parois essentiellement aux extrémités.

Sépulture No 20, La Tène II. Le plan de cette sépulture, fig. 19, évitera de décrire fosse et cercueil; ce dernier est tout semblable au Nº 19, à l'exception des pierres, et le corps, celui d'un jeune sujet, est couché dans la position habituelle, tête au N. N-E.

Les objets par contre méritent de fixer l'attention; peu nombreux et de peu de valeur artistique, ils offrent cependant des particularités de réél intérêt.

C'est d'abord (fig. 10, c), une petite perle de verre, trouvée près du crâne au-dessus de l'épaule gauche; cette perle massive de 8 mm de diamètre, de couleur jaune clair, est décorée d'une ligne bleu foncé en spirale. En 1 (fig. 10, c), l'objet est représenté vu d'en haut, en 2 latéralement; on ob-

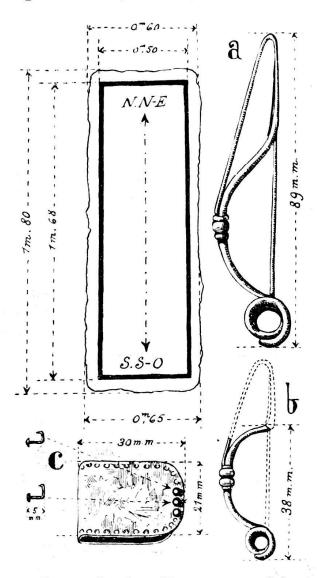


Fig. 19. Sépulture Nº 20, 11 mars 1898.

servera à sa partie inférieure l'amorce très nette d'une petite tige de verre, qui s'emboîtait peut-être dans une épingle de cheveux, en bois ou en os. Que cette hypothèse soit exacte, qu'elle soit fausse, il importe de souligner que la perle était absolument isolée et qu'elle n'est pas percée; on ne s'expliquerait donc guère autrement son usage.

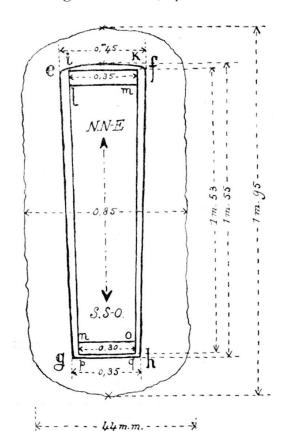
Un objet plus enigmatique est celui que reproduit le croquis c de la figure 19; il fut trouvé vers le milieu et à quelques centimètres du fémur droit, entre cet os et la paroi latérale du cercueil. C'est une feuille de bronze, très mince, repliée en deux parties égales, et dont les extrémités arrondies étaient reliées l'une à l'autre par trois petits clous de bronze. Ces petits clous à têtes arrondies et à pointes recourbées, sont exactement semblables à ceux qui, dans certaines fibules, traversent et fixent les différentes parties des châtons sur disques plats (comp. ci-dessus Sép. Nº 16, fig. 12 et 13; Sép. Nº 29; etc.); l'objet qu' entourait la feuille de bonze ne peut guère

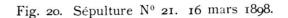
être qu'une courroie, une ceinture peut-être.

Deux fibules de fer, nettement La Tène II, furent recueillies l'une près de l'épaule droite, l'autre près du coude gauche du squelette. La première, fig. 19, a, est moins intéressante par sa forme typique, très allongée, que par le tissu encore adhérent à l'objet et conservé par l'oxyde. Le croquis a fig. 10 montre la fibule sans dessus dessous; son ressort et son arc sont

masqués par le tissu, lequel est encore traversé par l'épingle: le croquis b fig. 10 donne un détail agrandi et coté de la trame de ce tissu, sur lequel je n'ai pu indiquer une foule de petits fils, entrecroisés en tous sens. Ici le doute n'est pas possible: il s'agit d'un reste du manteau, retenu sur l'épaule droite, et dans lequel le corps était enveloppé. La seconde fibule est en très triste état; le croquis b, fig. 19, suffira pour en indiquer la forme.

Sépulture N^o 21, La Tène I. Le plan, fig. 20, montre la fosse et en: e-f-h-g le cercueil, qui renfermait un squelette d'enfant absolument réduit





15m. 22.

Sép. Nº21.

en poussière à l'exception du crâne; le corps avait été couché suivant le mode habituel, tête au S. S-O., et n'était accompagné que d'une seule fibule de bronze, trouvée sur le milieu de la poitrine, à 8 centimètres audessous du menton. L'objet est brisé, mais sa restitution ne fait aucun doute; les croquis figures 20 et 21 dispenseront de le décrire. Il faut par contre s'arrêter au cercueil, qui présente quelque particularités nouvelles et assez curieuses. La trace e-f-h-g semble être celle du couvercle horizontal, légèrement arrondi à son extrémité N. N-E., plus large et un peu

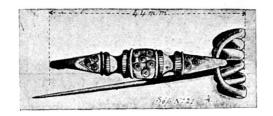


Fig. 21. Sépulture Nº 21.

plus long que le cercueil, lequel se révèle immédiatement au-dessous par de nouvelles traces rectilignes: l—m—o—n. Les parois latérales sont verticales, les extrémités au contraire sont

obliques, de telle sorte que le fond du cercueil présente la trace : i-k-q-p.

Sépulture No 22, La Tène II. Cette sépulture de femme est une des plus intéressantes de la nécropole. J'ai montré précédemment (comp. Anzeiger 1901, p. 27, Fig. 29), la fosse dégagée et transformée en petite butte

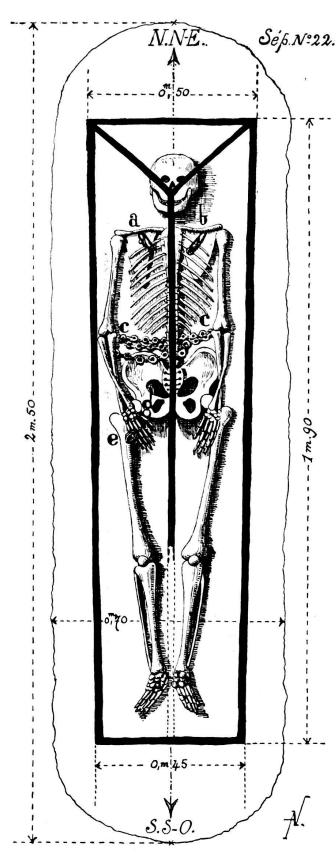


Fig. 22. Sépulture Nº 22. 16 et 17 mars 1898.

pour l'examen; la figure 22 en Sép N°22. donne le plan avec celui du cercueil et du squelette qu'il renfermait.

On voit que le corps, orienté du N. N-E. au S. S.-O., avait été couché sur le dos dans la position habituelle d'ensemble et de détails; le cercueil qui se rétrécit légèrement vers les pieds, a des angles très nets, des faces latérales parfaitement rectilignes et verticales; l'arête centrale, incomplète, et la forme triangulaire de l'extrémité du N. N-E., semblent indiquer un couvercle en dos d'ane arrêté de ce côté en pan oblique. (Comp. ce qui a été dit au sujet du cercueil Nº 18.)

Les objets sont peu nombreux mais importants. Sur la poitrine deux fibules de fer, a, b, placées de droite et de gauche au-dessous de chaque épaule, tellement brisées et abîmées par la rouille, qu'il n'est possible d'en restituer qu'une d'une façon quelque peu sûre (Fig. 23). Etant donné l'état d'oxydation des débris de cette fibule, on comprendra que je ne puisse esquisser qu'une restitution des lignes générales, mais celles-ci sont exactes; la seconde agrafe devait être, très probablement, du même type La Tène II.

A la taille se trouvait une ceinture de bronze, avec les crochets encore passés dans les anneaux, telle que la défunte la portait lorsqu'elle fut mise au tombeau; cette ceinture étant exactement semblable à celle de la sépulture Nº 8, je renvoie à l'Anzeiger 1901, fig. 32, page 29, aux textes pages 30 et 108, enfin aux restitutions planches VII et VIII sur un torse de femme drapé, et n'ajouterai qu'une seule remarque. Si l'on examine la faible saillie des crochets, à peine recourbés, il faut se demander comment les ceintures pouvaient rester en place, comment elles ne tombaient pas à chaque mouve-

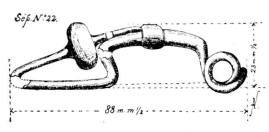


Fig. 23. Sépulture Nº 22.

ment un peu violent du corps. La première explication qui se présente à l'esprit, c'est qu'il s'agit de ceintures d'apparât, non de parures qui se portaient habituellement; mais cette explication n'est guère satisfaisante, en ce sens que nous retrouverons un crochet tout semblable au ceinturon de l'épée du guerrier Nº 26. Je dois me borner

à attirer l'attention sur ce problème sans le résoudre, et à observer que toutes les ceintures de bronze, très nombreuses, trouvées dans nos sépultures de l'époque de La Tène possèdent des fermetures analogues.

Un objet tout petit, mais dont la présence même et l'emplacement sont de la plus grande valeur archéologique, est une petite monnaie massaliote d'argent (d sur le plan fig. 22), trouvée à l'extrémité inférieure du bassin, du côté droit; la cernure de l'objet est exactement marquée sur l'os par une légère teinte grise, due au contact du métal. En comparant la position des phalanges de la main droite, qui reposait sur le sommet et du côté intérieur







Fig. 25.

Sépulture Nº 22.

du fémur, on peut émettre l'hypothèse très probable que cette monnaie avait été placée dans la main ou sous la main du cadavre. La fig. 24 montre l'avers, la fig. 25 le revers de la monnaie en question; dans mon "Journal", p. 81, je l'inscrivis comme une obole massaliote du type dit "à la roue", analogue au Nº 580 de l'Atlas des monnaies gauloises et massaliotes du cabinet

des Médailles, très semblable à celle trouvée en 1848 à Aaregg et que de Bonstetten a reproduite à la planche V, fig. 11 du I Supplément de son Recueil d'Antiq. suisses.

A différentes reprises déjà, des monnaies massaliotes avaient été découvertes en Suisse dans les sépultures de l'époque de la Tène; on comprendra tout l'intérêt de cette obole au mort dans une sépulture de type nettement La Tène II, le rite funéraire, les rapports avec la Marseille grecque qu'elle laissait entrevoir; tout en admettant, cela va sans dire, que la monnaie ait pu circuler longtemps avant d'être déposée dans la main du corps Nº 22, il importait donc de fixer si possible l'époque de la frappe, pour obtenir de la sorte un jalon chronologique. Voici les renseignements intéressants que plusieurs archéologues et numismates distingués eurent la grande obligeance de me donner à ce sujet.

En date du 30 mai 1902, Mr. Adrien Blanchet m'écrivait:

"... Il n'est pas douteux que nous avons là une obole massaliote de beau style, qui porte peut-être les lettres ΠAP ou q près de l'oreille (peutêtre une signature de graveur); les lettres derrière le cou, dont on connait plusieurs groupes (en particulier le groupe N A), seraient plutôt des différences d'émissions. Quant à la date, ce qu'on a dit jusqu' à ce jour équivaut à peu de chose; si la tête est bien du style du Nº 580 de l'Atlas, je la placerai aux IIIe-IVe siècles avant notre ère (vers 330-260). Je ne crois pas qu'on puisse la faire descendre plus bas, et j'ai de bonnes raisons pour croire que les oboles de bon style de Massalia sont plus près de 400. Mais de là à conclure que la tombe est de cette époque, il y a un pas; la monnaie a pu circuler pendant un siècle avant de se reposer comme obole du mort. Vous savez du reste qu'on a trouvé de grandes quantités de monnaies massaliotes dans les régions de Berne, près de Genève, dans le Valais, près de Côme, dans les Cantons du Tessin et des Grisons (G. A. Oberziner, Iketi in relazione cogli antichi abitatori d'Italia, Roma 1883, p. 228). La Tiefenau (Musée de Berne) a fourni aussi des monnaies massaliotes en bronze et des oboles " etc., etc. – Et en date du 2 juin 1902, Mr. Blanchet avait encore la bonté de résumer ses impressions de la façon suivante:

"Je considère avec certitude cette obole de *Massalia* comme antérieure à l'an 200 avant notre ère, mais je fais des réserves pour une date plus ancienne parceque je ne puis, vu l'état du droit, juger du style de la tête d'Apollon."

Mr. Salomon Reinach: "Il n'y a pas le moindre doute que cette monnaie soit massaliote (voir La Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, Pl. II). Mais la chronologie des monnaies d'argent de Marseille est une des questions les plus discutées de la numismatique gauloise; les opinions flottent entre 300 et 50 avant J. C. Donc ce sont les fouilles de Vevey qui pourront aider à dater ces pièces, et non inversement."

Mr. Jos. Déchelette, conservateur du musée de Roanne et directeur des fouilles au Mont Beuvray: "Cette monnaie est bien, comme vous l'aviez pensé, une obole massaliote, portant au droit une tête à gauche, au revers M A dans les cantons d'une croix ou d'une rouelle. J'ignore si les plus récents travaux de numismatique grecque ont permis de déterminer exactement l'époque de l'émission de ces oboles, que Barclay W. Head (Historia Numorum, p. 8) classait à la deuxième période du monnayage massaliote, environ 350 à 200 avant J. C. Mais il est certain que la circulation de ces oboles était encore abondante dans la Gaule centrale au commencement du 1^{er} siècle avant l'ère chrétienne, puisque les récoltes monétaires du Mont Beuvray comprennent 22 exemplaires, d'ailleurs frustes, de ce même type (comp. ma notice: Monnaies antiques du Mont Beuvray, p. 24)."

Mr. A. de Molin, conservateur du musée d'archéologie et du médaillier, à Lausanne:

"Cette pièce est une obole massaliote. Elle est décrite comme suit dans Mionnet T. I, p. 73, N° 141: Tête d'Apollon Delphinien, à gauche. Revers: Aire divisée en quatre; dans une des divisions: M, dans une autre: \mathcal{A} . Voir aussi Mionnet, Rec. des planches, LXI, 4 et Supplément T. I, pl. X, 5, et Ducholais Description des médailles gauloises p. 30, N° 63. Il existe aussi des imitations barbares de cette pièce. D'après son type, elle me paraît être de l'époque alexandrine entre 300 et 200 avant J. C. Je n'ai pas trouvé d'analogies pour l' $\mathcal A$ sans barre; je ne pense pas qu'on puisse en tirer un indice chronologique."

Mr. le Dr. J. Heierli et Mr. le Dr. K. Stückelberg, à Zürich:

"Ich teile Ihnen vorläufig die Bemerkung des Herrn Dr. E. Stückelberg in Bezug auf die photog. Münze mit. Er schreibt: Fragliche Münze ist eine Teilung der Drachme von Massilia (Av. Kopf des Apollo, Rev. M. A. in einem Rad). Head, Histor. Numorum, datiert die Originale zwischen 350 und 200 vor Chr. Da aber die kelt. Völkerschaften diese Münzsorte in vielen Variationen nachahmten (vgl. Münzen der Tectosages), kann ein genaues Datum des vorliegenden schlecht erhaltenen Exemplares nicht festgesetzt werden."

Mr. le Dr. H. Zeller-Werdmüller, membre de la commission du Musée national suisse, à Zürich:

"La monnaie que vous avez trouvée, et dont Mr. Heierli m'a montré la photographie, est sans doute une imitation gauloise d'une monnaie de Marseille, et date des 2 à 1½ siècles avant l'invasion romaine. C'est ce que j'avais déjà dit à Mr. Bron, avant de l'avoir vue."

Enfin Mr. M. Barbey, à Veytaux, qui avait longtemps cru que la monnaie était d'une date très postérieure, me communiqua la détermination approximative suivante, qu'il avait reçue de Marseille et à laquelle il se rangea:

"Obole massaliote de la cinquième époque, au type d'Apollon (500 environ avant J. C.). Les caractères du droit sont probablement relatifs au nom du graveur, et cette particularité se présente quelque fois sur les monnaies de cette époque."

Des opinions qui m'ont été obligeamment données, il semble résulter que la monnaie trouvée dans la sépulture Nº 22 est antérieure à 200 avant J. C.; d'autre part, en tenant compte d'une circulation assez longue peutêtre, on peut conclure, très approximativement, qu'elle a été placée dans la tombe vers le commencement du deuxième siècle avant l'ère chrétienne. Cette hypothèse ne concorderait pas mal avec la durée admise dans notre pays pour la période La Tène II, soit, très approximativement aussi, de 200 à 50 avant J. C., et avec le fait que les objets trouvés à Vevey dans les sépultures La Tène II semblent se rattacher au début de cette période plutôt qu'à sa fin.



Le dernier objet à mentionner est une bague d'argent, fig. 26, recueillie à l'une des phalanges de la main droite; elle est très semblable à l'une des bagues d'or du corps Nº 9 (Anzeiger 1901, p. 107, fig. 64 l), et présente le type fréquent de l'anneau massif à fil cylindrique, avec un enroulement en double spirale.

Fig. 26. Sépulture Nº 22.

Sépulture No 23, La Tène I. C'est une sépulture d'enfant, en terre libre; le petit squelette, de

90 centimètres de longueur à peu près, orienté du N. N-E. au S.S-O., est couché dans la position habituelle.

Au milieu de la poitrine quatre fibules de bronze étaient disposées en losange, d'une façon parfaitement symétrique et régulière; ces

objets sont de fort jolis spécimens La Tène I, que les croquis cicontre. fig. 27, me dispenseront de décrire.

Sépul-

ture No 24. On ne sau-

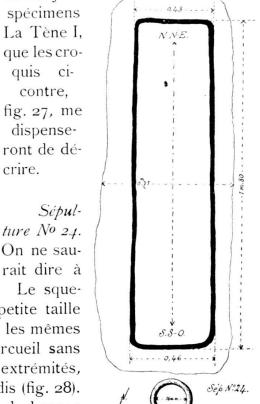


Fig. 28. Sépulture Nº 24. 19 mars 1898.

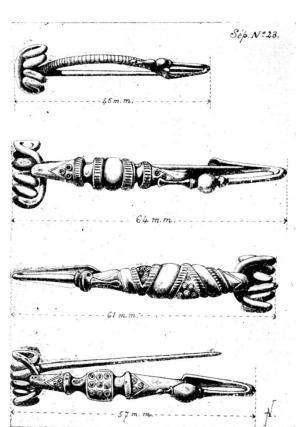


Fig. 27. Sépulture Nº 23. 18 mars 1898.

quelle époque se rattache cette sépulture. Le squelette, celui d'un homme âgé mais de petite taille (1 m 60), dont position et orientation sont les mêmes qu'au Nº 23, avait été couché dans un cercueil sans arête centrale, sans traces triangulaires aux extrémités, et dont les angles étaient légèrement arrondis (fig. 28).

En fait d'objets, une simple boucle de bronze (fig. 28, a), trouvée sur le bassin qu'elle avait fortement teinté en vert; cette boucle a très probablement servi à lier la ceinture des braies.

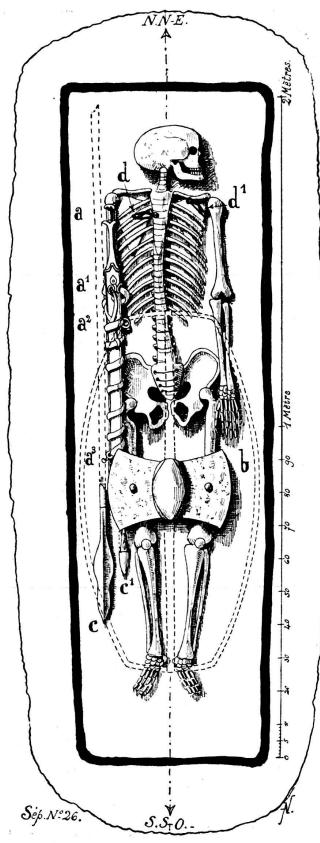


Fig. 29. Sépulture Nº 26. 21 et 22 mars 1898.

Sous la mâchoire inférieure un amas de fer rouillé, absolument informe, indiquait ce qui fut une fibule; il est impossible de restituer cet objet, ni en conséquence de définir l'époque de la sépulture.

La *Sépulture No* 25, en terre libre, est celle d'un enfant. Le petit squelette, de 90 cm de longueur, est orienté du S. S-O. au N. N-E., et n'est accompagné d'aucun objet quelconque; impossible donc de dire à quelle époque il remonte. Si je m'arrête à cette sépulture, c'est précisément pour faire observer que l'on peut trouver, côte à côte, des corps d'adultes ou d'enfants avec de nombreux objets, avec ou sans cercueils, et d'autres sans quoi que ce soit. C'est un fait que nous constaterons encore à d'autres sépultures.

Sépultures Nº 26. Cette sépulture de guerrier, La Tène II, est aussi intéressante dans son genre que la sépulture de femme N° 22.

Le plan détaillé, fig. 29, suffira pour montrer la position et l'orientation du squelette, la forme générale du cercueil legèrement arrondi aux angles et qui va se rétrécissant vers les pieds, enfin l'emplacement des objets. On notera que le bras droit est absolument caché sous les armes déposées après coup dans le cercueil, et qu'ici l'avant-bras gauche est étendu. Que ce soit en le mettant dans la fosse, que

ce soit par un affaissement quelconque du terrain, le cercueil s'était légèrement incliné du côté occidental); le couvercle horizontal ne possédait ni arête centrale, ni arêtes triangulaires à ses extrémités; on ne trouva pas de petits tas de charbon, comme cela avait été le cas dans la sépulture du guerrier N° 16.

Les objets recueillis sur le squelette ne sont pas nombreux, mais importants. En: a, a1, a2, a3, est une épée de fer dans son fourreau, de fer également. Le guerrier, je l'ai dit, ne la portait pas lorsqu'il fut inhumé; on la plaça sur son bras droit, le sommet de la poignée atteignant presque l'épaule, et le ceinturon fut enroulé autour du fourreau. Il peut être intéressant d'indiquer qu'emplacement et position de l'épée répondent exactement à ce qui fut observé en 1890 par Bianchetti dans les sépultures gauloises d'Ornavasso; à Ornavasso encore, comme ici, les lances gisaient près des épées 2). En: b est l'armature de fer d'un bouclier, lequel recouvrait les jambes et la partie inférieure du corps. En: c, sous le bouclier, est un fer de lance, la pointe tournée en bas; la douille a conservé un reste du bois de la hampe. A côté du fer de lance, en c¹, nous voyons l'extrémité inférieure de l'arme, la bouterolle, dont la pointe est également tournée en bas; le prolongement allongé de ce ferret s'engageait dans la hampe et en a conservé quelques vestiges. Enfin en: d et en d', près de chaque épaule, une fibule de fer.

En vue de comparaisons futures, il ne sera pas inutile peut-être d'expliquer ce qui a dû se passer lors de l'inhumation.

Le cadavre, enveloppé dans un manteau dont nous examinerons le tissu, fut couché dans son cercueil et le cercueil mis dans la fosse avant d'y déposer les armes. Etant donnés les mouvements que subit un cerceuil lorsqu' on le met en terre, les armes n'auraient pu rester aussi exactement et régulièrement placées qu'elles furent trouvées, si elles y avaient été dès le début de l'opération. La première arme déposée fut la lance. Que ce soit parceque cette lance était trop longue pour entrer dans le cercueil, que ce soit plutôt pour accomplir un rite funéraire, on en brisa l'extrémité inférieure, qui fut placée parallèlement et à côté de la portion principale. Une constatation toute semblable que nous allons faire à l'épée, me permet de formuler l'hypothèse d'un "rite funéraire"; la coutume de briser parfois les armes déposées dans les sépultures a d'ailleurs été observée soit en Allemagne, soit en France.

On placa ensuite l'épée sur le bras droit après en avoir brisé la poignée et après avoir enroulé autour du fourreau la courroie du ceinturon: ces deux

^{&#}x27;) Pour ne pas allonger outre mesure le texte, je dois renoncer à consigner, pour cette sépulture comme pour les autres, toutes les observations qui me permirent de restituer les formes et les déformations accidentelles des cercueils, et renvoie à mon "Journal des fouilles", comp. Anzeiger 1901, p. 15, note 1.

⁹) Bianchetti: *I sepolcreti di Ornavasso* (Atti della Società di Archeol. e Belli arti di Torino, Vol. VI). Cité par Mr. J. Déchelette dans: Montefortino et Ornavasso, Revue Archéolog. 1902, I.

faits sont positifs. L'épée et sa poignée furent trouvées comme figuré sur le plan (fig. 29), mais la poignée montrait une brisure complète, franche, nette, sans bravures; cette poignée brisée fut ensuite replacée dans sa position originale. Il est impossible que cette brisure soit accidentelle, car rien dans la couche de poussière de bois du cercueil, rien dans les os ni dans les objets environnants n'était dérangé; tout était exactement en place, jusqu'aux deux petits anneaux de bronze, de droite et de gauche de la bielle du fourreau, à l'endroit précis où ils devaient être. Nous verrons tout-à-l'heure quels indices m'ont permis de reconstituer l'enroulement de la courroie du ceinturon autour du fourreau.

Ce n'est qu'en dernier lieu que le bouclier fut posé sur les jambes et la partie inférieure du corps, tel que le guerrier le tenait au repos: ma restitution (comp. le plan fig. 29 et la fig. 32) basée soit sur l'emplacement bien défini de l'umbo, soit sur les dimensions du vide intérieur du cercueil, semble confirmée par la statue bien connue du guerrier gaulois au Musée Calvet à Avignon.

Il vaut la peine d'examiner les objets les uns après les autres.

La planche III reproduit l'épée dans son fourreau, telle qu'elle fut trouvée et telle qu'elle est exposée au Musée Jenisch, à Vevey; l'extrémité inférieure, brisée en menus morceaux, était malheureusement en si triste état qu'elle n'a pu être conservée et qu'il a fallu la restituer approximativement à l'aquarelle; les boucles et le crochet qui accompagnaient le fourreau ont également été disposés comme ils furent trouvés (comp. le plan, fig. 29).

En parlant de l'épée du guerrier N° 16, j'ai déjà comparé les sommets des deux fourreaux reproduits sur la planche III, et j'ai fait observer que l'arme de la sépulture N° 26 est nettement La Tène II; cela concorde avec les deux fibules de fer dont nous aurons à reparler. Ce qui frappe ensuite, ce sont les traces très nettes de la courroie du ceinturon enroulée autour du fourreau; le ceinturon se terminait d'une part par la boucle a², d'autre part par le crochet a³; des courroies secondaires, partant des deux boucles

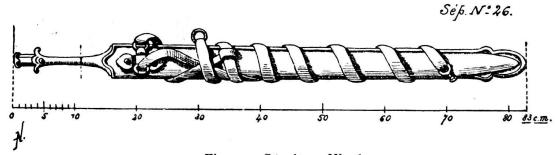


Fig. 30. Sépulture Nº 26.

a¹), de droite et de gauche de la bielle, étaient rattachées au ceinturon et servaient à suspendre l'arme. La fig. 30 donne un essai de restitution de

^{&#}x27;) Boucles a': diam. du vide intérieur, 17 mm; boucle a': diam. intérieur, 15 mm.

l'épée telle qu'elle fut déposée dans le cercueil, avec le ceinturon enroulé autour du fourreau; cette restitution ne prétend pas être exacte jusque dans les moindres détails, mais peut être admise, je crois, dans ses lignes essentielles. Elle a été établie d'après un modèle de bois, sur lequel fut enroulée une courroie en suivant les traces relevées sur l'original, et en y fixant les boucles et le crochet; pour se rendre compte ensuite du mode de suspension, le tout fut déroulé et adopté à un homme de même taille que le corps N° 26 $^{\circ}$).

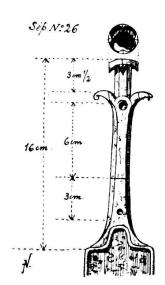


Fig. 31. Sépulture Nº 26.

J'attire spécialement l'attention sur la poignée de l'épée, tout-à-fait originale, très rare chez nous, dont la fig. 31 reproduit un croquis coté. On y remarque deux parties nettement distinctes: la poignée proprement dite, de 9 cm de longueur, sur laquelle la brisure est marquée par une ligne horizontale, et le pommeau, absolument indépendant, on pourrait dire superflu, qui n'a qu'un rôle purement décoratif. Ces deux parties sont séparées par deux cornes saillantes, recourbées, qui se terminaient probablement en petites boules; les extrémités attaquées par l'oxydation sont brisées, mais les amorces, bien conservées, sont suffisantes pour se rendre compte de leur forme générale. Sans remonter jusqu'aux épées "à antennes", de la dernière phase de l'âge du Bronze, on croirait reconnaître dans ce type de poignée une sorte de transition entre le modèle usuel de nos épées de La Tène et celui de la période de Hallstatt. On observera

encore sur la poignée des facettes et deux trous, l'un en haut, l'autre en bas, en relation certaine avec la garniture d'os, de bois ou de cuir, qui a naturellement disparu. La partie supérieure est également à facettes, et devait être recouverte de petites plaques d'os. Très instructif à cet égard est le couronnement circulaire du pommeau, qu'on l'examine latéralement ou par dessous; on voit que le fer se recourbe de façon à maintenir le revêtement de la tige, et que ces aîlerons sont en outre munis de pointes. Avant de quitter l'épée, il faut ajouter que cette arme, fortement comprimée contre le bras droit et le corps du cadavre, avait conservé sur la partie inférieure du fourreau des empreintes très nettes d'un tissu; ce tissu, dont nous retrouverons un fragment encore adhérent à l'une des fibules, présente la même trame que les échantillons des sépultures Nos 15, 18 et 20 (comp. fig. 10), et que les quelques débris réunis sur la Pl. III près de l'extrémité inférieure de l'épée.

La lance ne présente aucune particularité qui ne se retrouve dans les nombreux échantillons de nos musées, aussi les reproductions du fer et de la bouterolle, Pl. III, peuvent-elles se passer de commentaires; on pourrait

¹) Une discussion détaillée de la restitution résumée ci-dessus se trouve à la p. 95 bis du Journal des fouilles". Comp. Anzeiger 1901, p. 15, note 1.

tout au plus indiquer que le ferret inférieur n'est pas arrondi, qu'il est légèrement appointi, de manière à pouvoir ficher l'arme en terre. Le fait que cette lance a été brisée et que les deux parties ont été déposées l'une à côté de l'autre, ne permet pas de calculer la longueur totale; dans mon essai de restitution j'ai admis que cette longueur devait être de deux mètres environ. A en juger d'après les calculs très précis de Bianchetti pour les lances des nécropoles de Persona et de San Bernardo 1), cette dimension serait à peu près exacte; Bianchetti a pu établir que la longueur totale de ces armes était de 2 m 15.

Le plan, fig. 29, indique en: b l'emplacement où fut trouvé l'umbo du bouclier, et j'ai dit plus haut ce que l'on en peut conclure au sujet de la

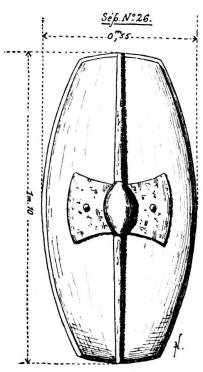


Fig. 32. Sépulture Nº 26.

restitution du bouclier lui-même, au sujet de sa forme et de ses dimensions (comp. fig. 32). — La planche IV montre les faces intérieure et extérieure de l'armature de fer, telles qu'elles se présentèrent après que j'en eus rapproché et recollé les débris; il faut se hâter d'ajouter qu'avant de se briser l'umbo avait été déformé par l'effondrement des terres, et qu'il fallut le recoller avec ses déformations. - La fig. 33 en donne un relevé géométrique, dessin sur lequel les restitutions en pointillés n'offrent aucun doute; un des rivets, qui fixaient la grande plaque de fer au centre du bouclier existe encore en place, l'autre est tombé mais son emplacement est marqué par un trou. On notera aussi sur la planche IV les restes de bois et de cuir encore adhérents à la face intérieure de l'umbo, les courbes très accentuées des arêtes latérales, et le fait que les dimensions de cette armature sont plus fortes que celles de la plupart des échantillons analogues trouvés dans nos contrées.

Si les umbos de fer découverts à La Tène présentent l'avantage d'une conservation remarquable, ils n'ont pu fournir d'indices précis pour les formes et les dimensions des boucliers eux-mêmes. Dans son bel ouvrage "La Tène un Oppidum Helvète", p. 27, Mr. le Dr. Victor Gross dit, avec raison je crois, que ces boucliers étaient faits de bois, à en juger du moins par le dessin que les fibres ligneuses ont imprimé sur la rouille des plaques de fer; il ajoute en note qu'ils étaient de forme rectangulaire, comme on a pu s'en assurer, dit-il, par la statue de Montdragon (Musée Calvet, à Avignon). Il y a erreur; c'est précisément sur la forme légèrement ellyptique de l'exemple cité qu'a été basé mon essai de restitution fig. 32.

¹⁾ Comp. page 39, note 2.

Dans nos sépultures de l'époque de La Tène, on n'a pas fait jusqu'ici d'observations nombreuses sur l'emplacement des boucliers par rapport aux corps; bien qu'il s'agisse d'exemples de dates très postérieures, il peut être intéressant de rappeler les constatations faites en 1854 par l'abbé Cochet à Envermeu (Normandie souterraine, p. 288 et suivantes), où il trouva un

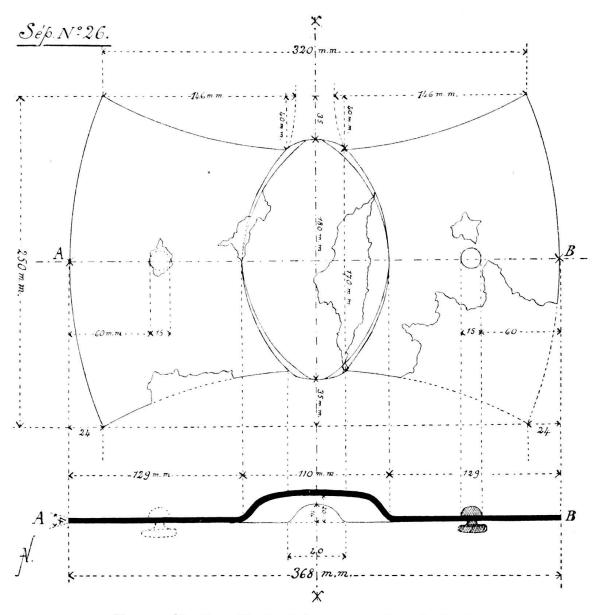


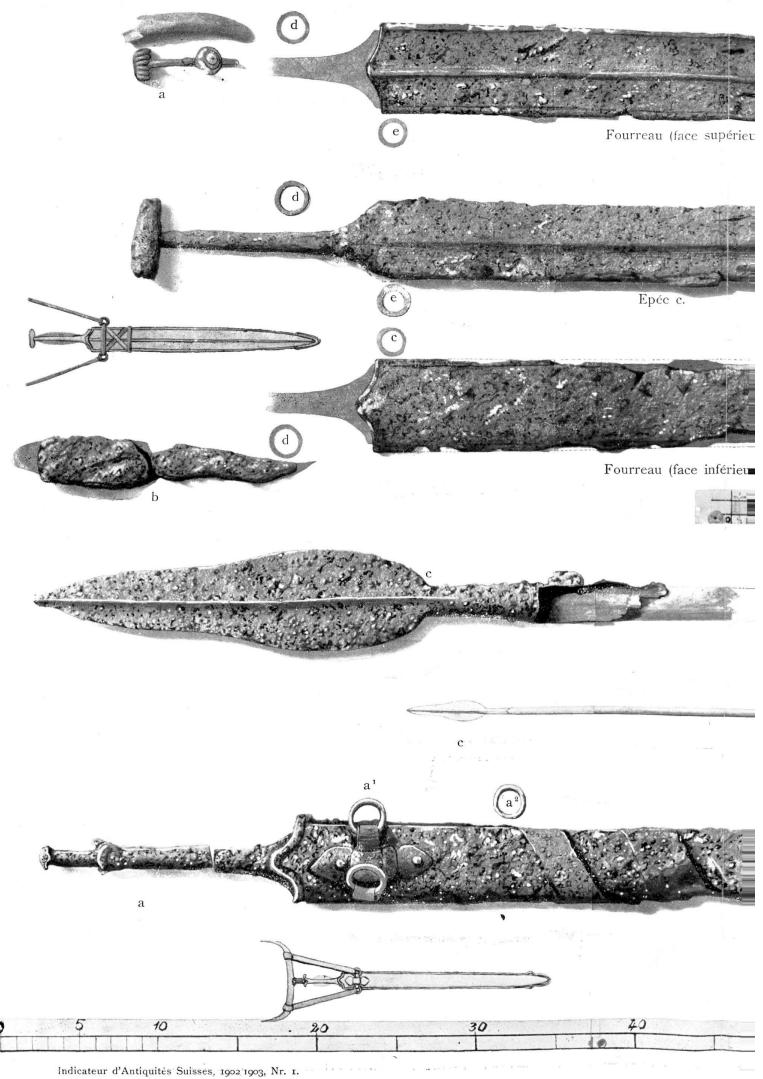
Fig. 33. Sépulture Nº 26. Relevé géometrique de l'umbo.

bouclier à la hauteur des genoux d'un squelette. Il rapporte aussi que Wylie, qui fouilla lui-même les tombeaux de Fairford, montre sur la dernière planche de son ouvrage "Fairford graves", l'umbo d'un bouclier entre les deux jambes d'un guerrier, à la hauteur du genou; le même affirma à l'abbé Cochet que huit boucliers de Fairford furent tous trouvés sur les genoux,

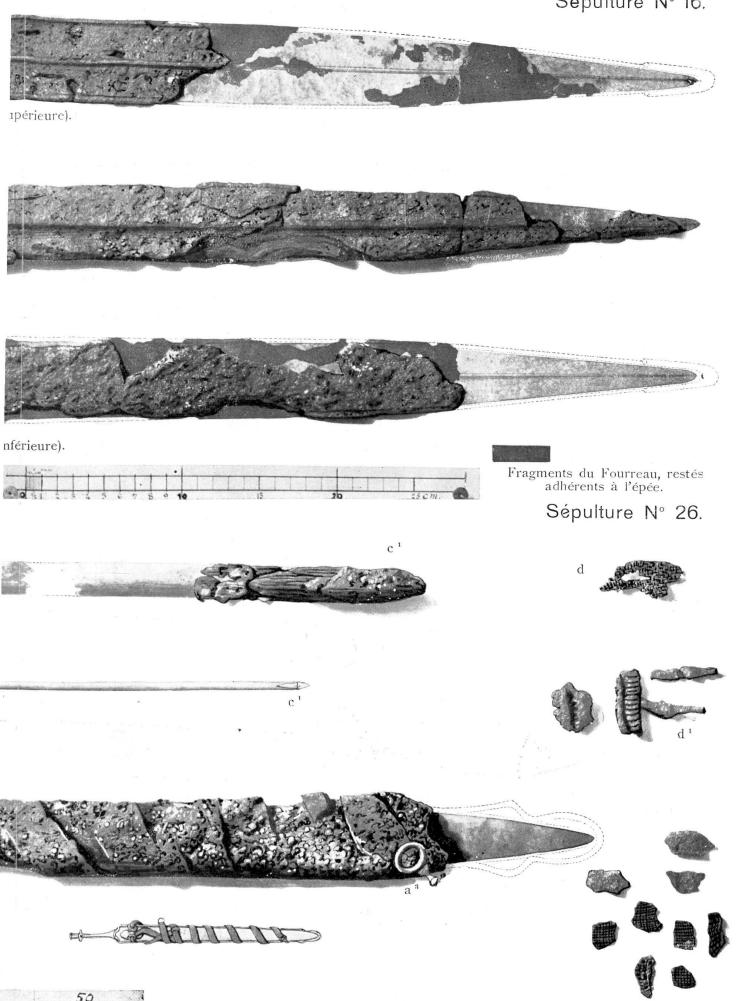
et qu'Akerman en 1853, étant à Harham-Hill, avait vu recueillir un umbo sur les genoux d'un squelette saxon, absolument comme à Fairford. Il est évident que ces rapprochements n'ont guère de valeur directe, pratique, pour nos sépultures de l'époque de La Tène; elles n'en montrent pas moins, peutêtre, une coutume analogue, qui se serait conservée longtemps et dans des pays très éloignés les uns des autres.

Les emplacements où furent trouvées les deux fibules de fer: d et d', ont été marqués sur le plan fig. 29, et leurs débris ont été reproduits sur la planche III; ces épingles étant très semblables à celles de la sépulture Nº 20, il suffira de comparer l'échantillon a, fig. 19, et d'ajouter qu'elles présentaient toutes deux une forme plus allongée encore, des ressorts plus fortement développés (44 mm). L'intérêt principal de ces objets, brisés en menus morceaux, est d'une part de fixer la période La Tène II à laquelle se rattache la sépulture Nº 26, d'autre part de nous fournir un nouvel échantillon de tissu; ce tissu, encore adhérent à la fibule d (Pl. III) et dont la trame est identique à celles reproduites sur la fig. 10, est très probablement celui du manteau, retenu sur l'épaule droite du guerrier. Impossible de dire s'il s'agit du manteau long, comme sur la statue de Montdragon, ou du manteau court, du sagum, très usuel aussi; quoi qu'il en soit, il est permis de se représenter ces vêtements pourvus de longues franges et teints de couleurs vives, qui excitaient l'admiration des Romains. (A suivre.)

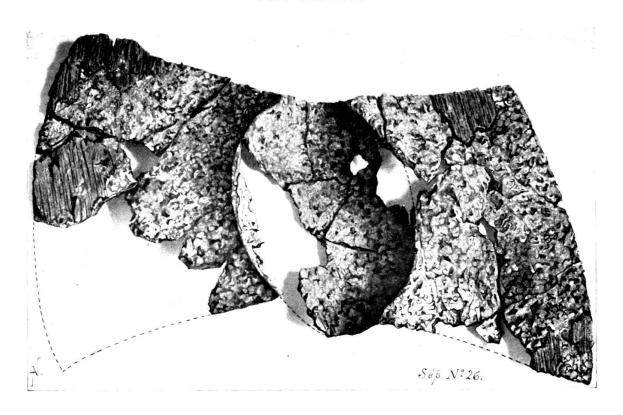




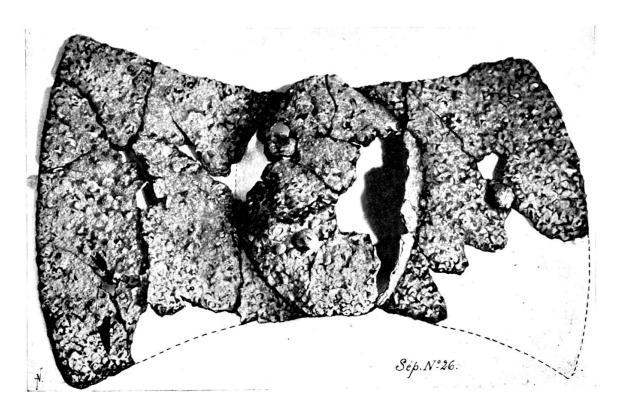
Sépulture Nº 16.



Face intérieure.



Face exterieure.



Sépulture N° 26. L'umbo du bouclier.